

Certifications en allemand, anglais et espagnol

Calendrier des épreuves orales et écrites - session 2017

NOR : MENE1627187N

note de service n° 2016-151 du 12-10-2016

MENESR - DGESCO DEI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'Île-de-France

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2017 auront lieu :

- **pour l'allemand** : le jeudi 9 mars 2017 aux heures locales indiquées ci-dessous :

	Horaires	Durée
France métropolitaine	09 h 00 - 12 h 00	160 min + 2 pauses
La Réunion	09 h 00 - 12 h 00	
Guadeloupe et Martinique	09 h 00 - 12 h 00	

- **pour l'anglais et l'espagnol** : le vendredi 10 mars 2017 aux heures locales indiquées ci-dessous :

Anglais	Horaires
Durée : 120 min + pauses	
France métropolitaine	09 h 00 - 11 h 30
La Réunion	09 h 00 - 11 h 30
Guadeloupe et Martinique	09 h 00 - 11 h 30
Guyane	09 h 00 - 11 h 30
Espagnol	Horaires
Durée : 140 min + pauses	
France métropolitaine	09 h 00 - 11 h 45
La Réunion	09 h 00 - 11 h 45
Guadeloupe et Martinique	09 h 00 - 11 h 45
Guyane	09 h 00 - 11 h 45

Les épreuves orales évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues concernées, entre le lundi 20 février 2017 et le vendredi 24 mars 2017 à des dates fixées au niveau académique.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine